

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

**Procès-verbal** d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 3 novembre 2015, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sont présents les conseillers :  
monsieur Jean-Yves Ouellet, madame Gilberte Fournier,  
monsieur Réjean Gendron, monsieur Raymond L'Arrivée,  
monsieur Jacques Vachon, Madame Annie Gonthier le tout  
formant quorum sous la présidence de **Rodrigue Roy**, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h30

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés. : 2015-166

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

**3. APPROBATION ET ADOPTION LES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES LES 6 ET 9 OCTOBRE 2015**

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux des séances du 6 et du 9 octobre 2015, 19h30 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu des procès-verbaux ;

Rés. : 2015-167

Il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER ET D'ADOPTER**, tel que présenté, les procès-verbaux des séances tenue les 6 et 9 octobre 2015, 19h30.

**4. ADMINISTRATION ET FINANCES**

**4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

**ATTENDU QUE** la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 3 novembre 2015.

Il est dûment proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Rés. : 2015-168

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (mois) :	5 202.94 \$
Dépenses incompressibles payées en octobre	3 710.13 \$
Comptes à payer du mois :	5 178.93 \$

**4.2 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016-2019**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution 2015-151, le processus d'appel d'offres publics a été enclenché;

## 4.2 (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 29 octobre à 15h00 à Métis-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissionnaires ont présenté des offres :

- Exploitation Jaffa : 110 941.68 (Soumission totale 1ere année, tx incl.)
- Bouffard Sanitaire Inc. : 92 726.27 (Soumission totale 1ere année, tx incl.)

CONSIDÉRANT QUE les soumissions déposées étaient toutes deux conformes ;

CONSIDÉRANT QUE la partie de la soumission pour la municipalité de Grand-Métis pour la première année d'exploitation est de 14 006.76 plus taxes;

Rés. : 2015-169

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce Conseil adjuge le contrat pour le service de collecte et de transport des matières résiduelles pour la période de 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2019 à Bouffard Sanitaire Inc pour un montant total de 92 726.27 \$ taxes incluses aux conditions décrites dans le document de soumission qui constituera le contrat;

QUE ce conseil nomme le maire Rodrigue Roy et la directrice générale, madame Chantal Tremblay comme signataires de tous les documents afférents au dit contrat.

## 4.3 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2016

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Rés. : 2015-170

En conséquence, il est proposé par madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016 :

Lieu : Toutes les séances ordinaires ont lieu au bureau municipal situé au 70, chemin Kempt ;

Heure : Toutes les séances ordinaires ont lieu à 19 h 30

<b>Lundi 11 JANVIER 2016</b>	<b>Lundi 4 JUILLET 2016</b>
<b>Lundi 1 FÉVRIER 2016</b>	<b>Lundi 15 AOUT 2016</b>
<b>Lundi 7 MARS 2016</b>	<b>Lundi 12 SEPTEMBRE 2016</b>
<b>Lundi 4 AVRIL 2016</b>	<b>Lundi 3 OCTOBRE 2016</b>
<b>Lundi 2 MAI 2016</b>	<b>Lundi 7 NOVEMBRE 2016</b>
<b>Lundi 6 JUIN 2016</b>	<b>Lundi 5 DÉCEMBRE 2016</b>

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

#### **4.4 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS**

ATTENDU QUE les membres du Conseil doivent déposer chaque année le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires afin de siéger en toute légalité lors des séances du conseil municipal;

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents des conseillers présents de recevoir le dépôt de tous les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des élu(e)s municipaux. En conséquence d'un tel dépôt, le conseil municipal peut siéger conformément à la loi.

Rés. : 2015-171

#### **4.5 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE**

Le maire dépose son rapport sur la situation financière de la municipalité ainsi que des obligations découlant de l'article 955 du Code Municipale du Québec. Le rapport sera envoyé aux contribuables par le biais de l'Info-municipale. Il sera aussi ajouter sur le site Web de la municipalité.

#### **4.6 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR DEUX ÉTUDES GÉOTECHNIQUES POUR LE NOUVEAU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU CHEMIN KEMPT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Métis désire réaliser un projet de développement domiciliaire sur le chemin Kempt, incluant la construction d'un aqueduc pour desservir les terrains en bordure de la route;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution 2015-158, le processus d'appel d'offres sur invitation a été enclenché;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 13 octobre à 11h00;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont présenté des offres :

- Urba Solutions : Entre 8 950 \$ et 10 740 \$ taxes en sus
- Englobe : 10 840\$ taxes en sus
- GHD Consultant Ltée : 5 600 \$ taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE les soumissions déposées étaient toutes trois conformes ;

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'adjudication de ce contrat pour deux études soit une étude des conditions d'implantation des équipements de traitement des eaux usées dans ce secteur, et un avis technique sur la possibilité de construction de résidences unifamiliales isolées sur l'ensemble des terrains du projet (incluant les terrains de la seconde rangée) et qui portera entre autre sur la capacité portante du sol et la présence d'eau dans le sol, à GHD Consultant Ltée pour un montant total de 5 600 \$ plus taxes aux conditions décrites dans le document de soumission qui constituera le contrat;

Rés. : 2015-172

#### 4.6 (SUITE)

QUE ce conseil nomme la directrice générale, madame Chantal Tremblay comme signataires de tous les documents afférents au dit contrat.

#### 4.7 **DEMANDE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE POUR LE PROJET DOMICILIAIRE DU CHEMIN KEMPT**

Considérant que la municipalité de Grand-Métis désire réaliser un projet de développement domiciliaire sur le chemin Kempt, incluant la construction d'un aqueduc pour desservir les terrains du projet ainsi que le bureau municipal;

Rés. : 2015-173

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la municipalité du village de Price s'il y a une objection quant au projet de prolongement des infrastructures d'alimentation en eau potable pour alimenter le nouveau projet domiciliaire du chemin Kempt qui compterait environ une trentaine de résidence.

Le nouveau branchement partirait du branchement existant sur la route 234.

#### 4.8 **MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ (2014-2018)**

CONSIDÉRANT que lors de sa séance du 9 septembre 2015, le conseil municipal a adopté la résolution n° 2015-164 pour l'acceptation des modalités du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, ainsi que la programmation des travaux à être exécutés en 2014-2016 afin de recevoir la contribution gouvernementale;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus en 2014 ont été exécutés et que la Municipalité doit planifier les travaux pour 2015-2016;

CONSIDÉRANT que le programme TECQ 2014-2018 permet à une municipalité de modifier la programmation de ses travaux et qu'elle doit en informer le MAMROT en joignant à sa demande une résolution du conseil municipal qui approuve les modifications apportées.

Rés. : 2015-174

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents QUE le conseil municipal approuve la programmation de travaux modifiée et transmet la présente résolution au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour l'en informer.

### 5. URBANISME ET VOIRIE

#### 5.1 **AUTORISATION DE SIGNATAIRES ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Rés. : 2015-175

Il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis autorise M. Rodrigue Roy, Maire et Mme Chantal Tremblay, DG, à

## **5. URBANISME ET VOIRIE**

### **5.1 (SUITE)**

signer pour et au nom de la municipalité l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme.

## **6. CORRESPONDANCE**

### **6.1 ALBUM DES FINISSANTS DU MISTRAL**

Rés. : 2015-176

Il est proposé par monsieur Réjean Gendron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité contribue à l'album des finissants de l'école secondaire Le Mistral pour un montant de vingt-cinq dollars (25.00 \$).

### **6.2 RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014-2015 DE LA FQM**

Dépôt par la directrice générale du rapport d'activité 2014-2015 de la Fédération Québécoise des municipalités du Québec. La FQM nous avise aussi que l'envoi du renouvellement de l'adhésion a été envoyé à la MRC de La Mitis.

### **6.3 DEMANDE DE FINANCEMENT – PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MOTIVATION SCOLAIRE ET SOCIALE DU MISTRAL**

Rés. : 2015-177

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité contribue au Programme de soutien à la motivation scolaire et sociale du Mistral pour un montant de 25.00\$.

### **6.4 DEMANDE DE FINANCEMENT - CKMN**

Le Conseil n'appuiera pas cette activité pour le moment

### **6.5 INVITATION DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-CHARLES-GARNIER**

Dans le cadre d'une démarche sur la visibilité et l'image, la municipalité de St-Charles-Garnier est heureuse d'inviter deux élus(es) ou représentants(es) accompagnés(es) d'une personne de votre choix à un souper convivial pour mieux connaître notre municipalité, ses organismes ainsi que ses bénévoles.

L'activité a lieu le 14 novembre prochain à 17h à la salle municipale au 50, rue Principale.

### **6.6 INVITATION DÉFILÉ DU PÈRE NOËL À MONT-JOLI**

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de Mont-Joli nous invite à prendre part à la 5<sup>e</sup> édition du Défilé du Père Noël qui aura lieu au centre-ville de Mont-Joli le 5 décembre prochain.

## **6.7 COLLOQUE – POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT**

La MRC de La Mitis propose des conférences sur des potentiels de développement autour de cinq thèmes différents soient : la culture, l'économie, l'environnement, la gouvernance et social. Une journée remplie d'informations pertinentes pour seulement 30\$ par personne pour toute la journée incluant le dîner.

Considérant que ces conférences se tiendront à partir de 8 h le samedi 14 novembre à l'école secondaire Le Mistral au 254, avenue Ross à Mont-Joli.

Rés. : 2015-178

Par conséquent, il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité défraie les coûts des participants à cette journée qui sont de 30\$ par personne.

Les personnes qui participeront à cette journée sont monsieur Raymond L'Arrivée et monsieur Rodrigue Roy.

## **7. VARIA**

### **7.1 DEMANDE DE LUMIÈRES RUE SUR LE CHEMIN POINTE-LEGGATT**

Le Conseil va étudier la demande

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée

## **9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h45 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

Rés. : 2015-179

\_\_\_\_\_  
M. Rodrigue Roy, maire

\_\_\_\_\_  
Chantal Tremblay, dir.gén.

*Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
*Rodrigue Roy, Maire*

Procès-verbal signé le 1 décembre 2015